

224C1980
FR0000073298-FS0755

17 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

IPSOS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 octobre 2024, Bpifrance Investissement (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), agissant pour le compte de la société de libre partenariat LAC I SLP¹ dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 octobre 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société IPSOS et détenir, pour le compte de LAC I SLP, 2 489 275 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 5,76% du capital et 5,10% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IPSOS sur le marché.

¹ Bpifrance Investissement précisant qu'il s'agit d'un fonds professionnel spécialisé et constitué en tant que société de libre partenariat représentée par son gérant et sa société de gestion (Bpifrance Investissement) agissant dans le cadre des articles L. 233-9 II, 1^o du code de commerce et 223-12 du règlement général. Bpifrance Investissement est contrôlée à 100% par Bpifrance Participations, elle-même est contrôlée à 100% par Bpifrance SA, qui est elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par l'EPIC Bpifrance et à 49,2% par la Caisse des dépôts.

² Sur la base d'un capital composé de 43 203 225 actions représentant 48 777 439 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.